CAHIER DES CHARGES

COUPE J-Y NOUVEL (FOOT ENTREPRISE ET FOOT LOISIR)
CHALLENGE FOOT ENTREPRISE
CHALLENGE FOOT LOISIR

PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

1 COUPE ET 2 CHALLENGES SONT AU MENU DE CETTE JOURNÉE :

- CHALLENGE FOOT ENTREPRISE (COUP D'ENVOI >> 12H30)
- CHALLENGE FOOT LOISIR (COUP D'ENVOI >> 15H00)
- COUPE J-Y NOUVEL (COUP D'ENVOI >> 17H30)

ORGANISATION ET INFORMATIONS

- CET ÉVÉNEMENT SE DÉROULERA LE SAMEDI 29 MAI 2027
- L'AMPLITUDE HORAIRE PRÉSAGÉE EST DE 10H00 (ARRIVÉE DU DISTRICT SUR LE SITE) À 20H30 (DÉPART DU DISTRICT)
- 6 ÉQUIPES DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE SERONT PRÉSENTES
- LA GESTION RESTAURATION ET BAR EST DU RESSORT EXCLUSIF DU CLUB ACCUEIL (DÉPENSES / RECETTES / ORGANISATION / MOYENS MATÉRIELS / MOYENS HUMAINS) SELON UN CADRE DÉFINI PAR LE DISTRICT.
- LA COMMISSION DE L'ÉVÉNEMENTIEL DU DISTRICT SERA PRÉSENTE SUR LE MATIN AFIN DE METTRE EN PLACE LES VISUELS DE COMMUNICATION (BÂCHES, FLAMMES, SIGNALÉTIQUES...)
- UNE VISITE DU SITE SERA PRÉVUE EN AMONT AFIN DE VISUALISER LES ESPACES, RÉPONDRE AUX PREMIÈRES QUESTIONS DU CLUB ACCUEIL (ET ÉVENTUELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ) ET FAIRE UN PREMIER LISTING DU MATÉRIEL.
- UNE RÉUNION D'ORGANISATION SERA FIXÉE ENSUITE AVEC LA PARTICIPATION DES RESPONSABLES DU CLUB ACCUEIL ET DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'EXPOSER L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION (TIMING, MATÉRIEL...).
- CET ÉVÉNEMENT EST CONTRUIT EN CO-ORGANISATION AVEC LE CLUB ACCUEIL, LA MUNICIPALITÉ ET LE DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE.

CONTACT :



CAHIER DES CHARGES

LES INSTALLATIONS

LES ÉQUIPEMENTS REQUIS

CODE COULEUR > OBLIGATOIRE
SI POSSIBLE
GÉRÉ PAR LE DISTRICT

LE COMPLEXE	• UTILISATION D'UNE GRANDE PARTIE DU COMPLEXE ET DES VESTIAIRES	
	• DISPOSER D'UN POINT DE BAR/RESTAURATION AVEC UNE VUE DIRECTE SUR LE TERRAIN DES FINALES	
	• DISPOSER DE PLUSIEURS WC PUBLICS FEMMES ET HOMMES	
PARKING	• UTILISATION DE NOMBREUX PARKINGS AUTOUR DU COMPLEXE	
	• AVOIR UNE ZONE RÉSERVÉE D'ENVIRON 40 PLACES DE PARKING POUR LES ÉQUIPES, OFFICIELS ET ORGANISATION	
	• AVOIR DES ZONES DE STATIONNEMENT DÉFINIES POUR LE PUBLIC	
	• AVOIR DES PLACES RÉSERVÉES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)	
STADE	• 1 TERRAIN DE FOOT À 11 HOMOLOGUÉ (NIVEAU T5)	
	• POSSÉDER 1 OU DES ZONES D'ÉCHAUFFEMENTS	
	• ÉCLAIRAGE SUR 1 TERRAIN HOMOLOGUÉ (E5 OU E6) DU COMPLEXE	
	• PANNEAU DE SCORE SUR LES TERRAINS (NUMÉRIQUE OU ANALOGIQUE)	
AIRE DE JEU	• L'AIRE DE JEU DOIT ÊTRE EN BON ÉTAT ET MESURER DE 90 À 120 M DE LONGUEUR ET DE 45 À 90 M DE LARGEUR	
	• ELLE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE D'UNE MAIN COURANTE	
	• L'AIRE DE JEU DOIT ÊTRE EN PELOUSE NATURELLE OU EN GAZON SYNTHÉTIQUE	
	• TOUTES LES LIGNES DOIVENT ÊTRE TRACÉES (Y COMPRIS LA SURFACE DE RÉPARATION, LES ANGLES DE CORNER, LES ZONES TECHNIQUES) EN BLANC	
	• POINTS DE CORNER IDENTIFIÉS AVEC DRAPEAU (LA PARTIE TEXTILE DU DRAPEAU SERA FOURNIE PAR LE DISTRICT)	
	• 2 BANCS DE TOUCHE ET UN BANC DÉLÉGUÉ (COUVERTS) SUR LE TERRAIN	
	• DISPOSER D'UN COULOIR PROTÉGÉ DES VESTIAIRES AU TERRAIN (UTILISATION DE BARRIÈRES, GANIVELLES ... POSSIBLE)	

CAHIER DES CHARGES

LES INSTALLATIONS

LES ÉQUIPEMENTS REQUIS

CODE COULEUR > OBLIGATOIRE
SI POSSIBLE
GÉRÉ PAR LE DISTRICT

BUTS	• LES 2 BUTS DOIVENT ÊTRE IDENTIQUES POUR ASSURER L'ÉQUITÉ SPORTIVE	
	• ILS DOIVENT MESURER 2,44 MÈTRES DE HAUTEUR ET 7,32 MÈTRES DE LARGEUR	
	• LES BUTS DOIVENT ÊTRE FIXÉS SANS DANGER ET VÉRIFIÉS	
	• LES BUTS DOIVENT ÊTRE ALIGNÉS AVEC LA LIGNE DE BUT	
	• LES BUTS DOIVENT ÊTRE BLANCS ET LES FILETS EN BON ÉTAT (SANS TROU)	
VESTIAIRES	• PRÉVOIR DES VESTIAIRES « ÉQUIPES » (4 MINIMUM) + DES VESTIAIRES « ARBITRES » (2 MINIMUM)	
	• VESTIAIRES ÉQUIPÉS DE BANCS POUVANT ACCUEILLIR 16 JOUEURS(SES) + STAFF	
	• LES VESTIAIRES DOIVENT ÊTRE ÉQUIPÉS DE DOUCHES EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT	
SONORISATION	• AVOIR UNE SONORISATION EN PARFAITE ÉTAT DE MARCHE, AUDIBLE SUR L'ENSEMBLE DES ZONES DU COMPLEXE UTILISÉES - ASPECT DE SÉCURITÉ - ASPECT ORGANISATIONNEL (MESSAGES, TIMING, ENTRÉES/SORTIES...) UNE SONORISATION PEUT ÊTRE INSTALLÉ VIA UN PRESTATAIRE EXTÉRIEUR (SI LA SONO PROPOSÉE N'EST PAS OPTIMUM)	
	• AVOIR À DISPOSITION 1 MICRO SANS FIL (OBLIGATOIRE) ET 1 MICRO FILAIRE	
	• POUVOIR DIFFUSER DE LA MUSIQUE SUR L'ENSEMBLE DES ZONES DU COMPLEXE UTILISÉES	
	• DOIT ÊTRE CONTRÔLABLE DEPUIS LE TABLE DE MARQUE (SONO / MUSIQUE / MICRO)	
LOCAUX	• AVOIR UN ESPACE SURÉLEVÉ COUVERT (PODIUM, CAMION, TRIBUNE ...) POUR LA TABLE DE MARQUE PERMETTANT D'AVOIR UNE VISIBILITÉ SUR L'ENTRÉE DU TERRAIN • INSTALLER DANS CET ESPACE, 2 TABLES, 4 CHAISES ET AU MINIMUM UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	
	• AVOIR UN (DES) ESPACE COUVERT OÙ LES BÉNÉVOLES PEUVENT DÉJEUNER ASSIS ET AU CALME (SALLES ...) POUR AU MOINS 10 PERSONNES SIMULTANÉMENT	
	• AVOIR UN ESPACE INFIRMERIE IDENTIFIÉ AVEC BRANCARD (POSSIBILITÉ D'UTILISER UN VESTIAIRE OU AUTRE)	
EN PLUS	• ACCÈS WI-FI (SI POSSIBLE) OU PRISE RÉSEAU À PROXIMITÉ	
	• PRÉSENCE DE GANIVELLES SUR LE SITE (NOMBRE À ÉTABLIR SELON LE BESOIN SUITE À LA VISITE DU SITE)	
	• MATÉRIELS SPORTIFS (BALLONS, DRAPEAUX DE TOUCHE, CHASUBLES ...)	

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

LES MEMBRES

CODE COULEUR > OBLIGATOIRE / SI POSSIBLE / GÉRÉ PAR LE DISTRICT

LE CLUB ACCUEIL DOIT PRÉVOIR LA PRÉSENCE EN SIMULTANÉ D'AU MOINS 20 BÉNÉVOLES

(N'HÉSITEZ PAS À IMPLIQUER LE MAXIMUM D'ACTEURS DU CLUB : DIRIGEANT(E)S, JOUEURS(SES) ÉDUCATEURS(RICES), PARENTS ...)

IL FAUT AU MINIMUM :

- 10 BÉNÉVOLES POUR LES BARS ET RESTAURATIONS
- 4 RÉFÉRENTS DU CLUB (POUR L'ORGANISATION, LA RESTAURATION, LES SECOURS, SONO ...)
- 6 BÉNÉVOLES POUR LES AUTRES MISSIONS

L'ÉVÈNEMENT	• RESPONSABLE ÉVÉNEMENTIEL ET MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉVÉNEMENTIEL DU DISTRICT	GÉRÉ PAR LE DISTRICT
	• RÉFÉRENT DE L'ÉVÈNEMENT POUR LA MUNICIPALITÉ	SI POSSIBLE
	• RÉFÉRENT DE L'ÉVÈNEMENT POUR LE CLUB	OBLIGATOIRE
	• RÉFÉRENT SONO (SUR LE SITE) PRÉSENT SUR LE STADE TOUTE LA JOURNÉE PEUT ÊTRE LA MÊME PERSONNE QUE LE RÉFÉRENT ÉLECTRICITÉ	OBLIGATOIRE
LES MATCHS	• LES ARBITRES ET OBSERVATEURS ARBITRES + • LES DÉLÉGUÉS AU MATCH OFFICIELS	GÉRÉ PAR LE DISTRICT
	• DÉLÉGUÉS AU MATCH ADJOINT (+ GESTION DU TABLEAU CHRONO/SCORE)	OBLIGATOIRE
MÉDICAL	• UN RÉFÉRENT SECOURS (GESTION ACCUEIL DES SECOURS ET POMPIERS ...)	OBLIGATOIRE
RESTAURATION / BAR	• UN RÉFÉRENT RESTAURATION / BAR	OBLIGATOIRE
	• ÉQUIPE BAR / RESTAURATION (MEMBRES DU CLUB ACCUEIL) PRÉVOIR 10 PERSONNES MINIMUM POUR LE BAR / RESTAURATION	OBLIGATOIRE
LES PERSONNALITÉS	• PRÉSIDENT DU CLUB (OU SON REPRÉSENTANT)	OBLIGATOIRE
	• MAIRE OU ÉLUS	SI POSSIBLE
	• PRÉSIDENT DU DISTRICT ET PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS CONCERNÉES	GÉRÉ PAR LE DISTRICT
ÉLECTRICITÉ	• UN RESPONSABLE DU CLUB (OU ASTREINTE MUNICIPALE) PRÉSENT SUR LE STADE TOUTE LA JOURNÉE PEUT ÊTRE LA MÊME PERSONNE QUE LE RÉFÉRENT SONO	OBLIGATOIRE
PARKING	• RÉFÉRENT PARKING + • BÉNÉVOLES ENTRÉES PARKING	OBLIGATOIRE